



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A 25- 018**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Mr Peot Christophe entreprise CEE VAL DE LOIRE au Rue Henri Dunant 58200 Cosne Cours sur Loire,

Vu la demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement pour l'enfouissement des réseaux sur environ 170 m,

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1

A compter du 02/09/2025 pour une durée de 40 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux suivants :

- Rue des Ouches

Ces travaux nécessitent une intervention de voirie rue des ouches barrée, accès riverain conservé dans les deux sens de circulation avec feux bicolores sur la partie RD153.

L'entreprise CEE VAL DE LOIRE, représentée par Mr Peot Christophe mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

Fait à Saint-Andelain, le 1 septembre 2025

Le Maire,

Nathalie LIEBARD

